

OTTAWA, 4 février 1885.

MÉMOIRE.—Le soussigné a l'honneur d'exposer qu'en date du 2 courant l'ingénieur en chef du gouvernement a donné un certificat, n° 61, pour la section Centrale du chemin de fer Canadien du Pacifique et dont suivent les détails :

| | | |
|---|-------------|--------------|
| Valeur totale des travaux exécutés et des matériaux livrés jus- qu'au 31 janvier 1885..... | | \$13,637,962 |
| Division Est, 900 milles à \$10,000 par mille..... | \$9,000,000 | |
| “ Ouest, 54 “ 13,333 “ | 719,982 | |
| | | \$9,719,982 |

| | | |
|--|-----------|--------------|
| Proportion entre la valeur des travaux exécutés en vertu de l'Acte de 1884 et la valeur des travaux qui restent à faire..... | 3,917,980 | |
| | | \$13,637,962 |

Que sur ce montant les livres du comptable du département
montrent qu'il a déjà été payé.....

\$13,523,373

Laissant une balance payable de..... \$ 114,589

Cette balance se divise comme suit et est imputable partie au compte de l'em-
prunt et partie au compte de la subvention :

| | |
|-----------------|------------|
| Emprunt..... | \$ 68,800 |
| Subvention..... | 45,789 |
| | \$ 114,589 |

Le soussigné recommande que le paiement de la dite balance de \$114,589 à la
compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique soit en conséquence autorisé.

Respectueusement soumis,

J. H. POPE, *ministre intérimaire des chemins de fer et canaux.*

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouver-
neur général en conseil, le 5 février 1885.

Vu le mémoire présenté par le ministre intérimaire des chemins de fer et canaux,
en date du 4 février 1885, soumettant un certificat, n° 61, de l'ingénieur en chef du
chemin de fer Canadien du Pacifique, en date du 2 février courant, relativement à la
section Centrale du dit chemin de fer, à l'ouest de la rivière Rouge, et dont suivent
les détails :

| | | |
|--|-------------|--------------|
| Valeur totale des travaux et des matériaux livrés jusqu'au 31 janvier 1885..... | | \$13,637,962 |
| Division Est, 900 milles, à \$10,000 par mille..... | \$9,000,000 | |
| “ Ouest, 54 “ 13,333 “ | 719,982 | |
| | | \$9,719,982 |

| | | |
|--|-----------|--------------|
| Proportion entre la valeur des travaux exécutés en vertu de l'Acte de 1884 et la valeur des travaux qui restent à faire..... | 3,917,980 | |
| | | \$13,637,962 |

Que sur ce montant les livres du département montrent qu'il a
déjà été payé.....

13,523,873

Laissant une balance payable de..... \$ 114,589

Et que cette balance se divise comme suit, et est imputable partie au compte de
l'emprunt et partie au compte de la subvention :